

Armoiries communales : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

fr. 2.50

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 28 août 1920. — Le conteur et l'association des Vaudoises. — Armoiries communales. — Lo Vilhio Dêvesa : Lou grand a bu, Luc à Dzaquie. — Le plaisir obligatoire, J. M. — Café vinicole, M. G. — La consolatrice, C. Amstein. — Jamais content, Charles Monselet. — FEUILLETON : Dans le train, Solandieu.



LE CONTEUR ET L'ASSOCIATION DES « VAUDOISES »

Il y a quelque temps, plusieurs de nos journaux ont annoncé que des pourparlers étaient engagés entre le Comité du Conteur Vaudois et l'Association des « Vaudoises ». Cette dernière désirait que notre journal voulût bien être son organe en quelque sorte « officiel ».

Un accord s'est établi très aisément. Le Conteur, sans sacrifier rien de son autonomie, de sa liberté et du caractère que lui avaient donné ses fondateurs et auquel il est toujours resté constant, devient, en même temps, dès le 1^{er} septembre, l'organe de l'Association des « Vaudoises ». Chaque semaine, il consacrerait, aux communications administratives de cette Association, une petite place dans la troisième colonne de la troisième page. Cette place a été strictement limitée, afin de sauvegarder comme il convient celle qui revient au texte ordinaire du journal, que nous nous efforcerons de rendre toujours plus attrayant et toujours plus digne de l'intérêt que veulent bien nous témoigner nos abonnés anciens et nouveaux.

Les communications de l'Association des « Vaudoises » qui n'auront pas un caractère administratif et qui nous paraîtront devoir plaire à la généralité de nos lecteurs, pourront être insérées, à titre d'articles, dans le texte courant du journal.

L'arrangement que nous venons de conclure avec l'Association des « Vaudoises » et le « Chœur » des « Vaudoises » de Lausanne, assurera au Conteur une plus grande diffusion et lui ouvrira des portes qui, jusqu'ici, lui étaient restées fermées. Cela ne peut que lui être profitable, à tous les points de vue.

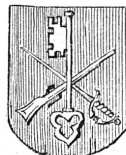
De son côté, l'Association des « Vaudoises » ne saurait, elle aussi, que trouver avantage à avoir un organe procédant d'un même esprit patriotique qu'elle et qui sera un lien de plus entre ses membres. De plus, il contribuera certainement à faire mieux connaître et à populariser cette institution si intéressante.

Le Conteur et l'Association des « Vaudoises » feront sûrement très bon ménage, et notre cher pays romand n'y perdra rien, au contraire.

ARMOIRIES COMMUNALES



Château-d'Œx porte une grue d'argent aux ailes éployées sur un château, aussi d'argent, pourvu d'une tour. Le tout sur fond rouge. La grue et les couleurs blanc et rouge rappellent que Château-d'Œx dépendait du comte de Gruyère, dont les armes sont une grue d'argent sur un champ rouge. Un sceau, du XVIII^e siècle, aujourd'hui perdu, représentait ces armes. En 1883, raconte feu le pasteur Ruchet dans son ouvrage sur les *Sceaux communaux vaudois* : Dans sa séance du 20 janvier 1883, le Conseil communal de Château-d'Œx discutait son nouveau règlement. L'article 15 du projet était ainsi conçu : *Le Président a la garde du sceau du Conseil communal*. Mais le Conseil n'avait pas de sceau ! La confection d'un sceau fut décidée et un membre de l'assemblée proposa que le dit sceau fût gravé au type de la grue sur une tour, ce qui provoqua de la part d'un des conseillers une protestation indignée : « Comment, s'écria-t-il, toutes nos pièces officielles seraient revêtues de cet échassier, symbole de la domination des comtes de Gruyère ! » Le mutz lui aurait souri davantage, la domination de L.L. EE. ayant été, selon lui, plus bienveillante et plus douce. Et dans son procès-verbal, le malin secrétaire du Conseil ajoute en manière de réflexion personnelle : « En dépit de ces argumens, le mutz fut cette fois battu par la grue. »



Chenit (Le). — Cette grande commune a un écusson rouge; sur ce champ se détachent en blanc un mousquet et une épée en sautoir, une clef posée verticalement « sur le tout » complète la panoplie. Ces armes figuraient sur une cloche de l'église datant de 1787, détruite dans l'incendie qui consuma le temple paroissial du Sentier en 1898.

Ces couleurs et la clef rappellent les armoiries de Romainmôtier, dont les habitants devaient avoir de fréquents rapports avec les gens de la Vallée.



Constantine. — Les armes de cette commune portent un rameau vert de cinq feuilles, quatre latérales et une terminale sur un champ d'argent. Ces armes figurent sur un sceau en fer du XVIII^e siècle.

Valency, 24 août 1920.

Au Conteur Vaudois, à Lausanne.

A propos des armoiries de la ville de Cossonay, dont parle le numéro 34 du Conteur, je remarque que la 1^{re} édition de l'Armorial Vaudois par M. de Mandrot les blasonne azur et or et la 2^{me} édition azur et argent, ce qui est conforme au sceau donné à la ville de Cossonay par le capitaine F. Charrière.

La Revue historique vaudoise de décembre 1905 a donné une relation de la carrière mouvementée de cet officier, ceci dit à titre de renseignement. Le don du cachet y est rappelé.

W. Charrière-de Sévery.



LOU GRAND A BU

DEIN lou bon vilhio tein, iô on ne cognais-sâi pas l'impoû de dierra, lè z'impoû dirt aô bin indiret coumin dian ora, pâ mima-mein lè z'impoû de coumouna, cein sè passâvè tot galamein avoué lè comptè de coumouna et dâi pouô.

Lâi avâi dè redevancè dè dou, traî et mimo quatre z'annaie, que à la fin dâo conto, lou préfet ire d'obedzi dè veni ein consèt générât qu'arreindzi on bocon lè z'affèrè, mâ ne lâi avâi min dè bochevistres, dè socialistres, ni dè révoluchon, tot finessâi per onna bouna verrière aô frais dè la communauté, coumein desan.

Lè bin cein qu'è arrevâ dein 'na coumouna tot proutz dè Losena, lâi a dza quoquè luna.

Adan lou préfet convoque lou consèt générât pu l'a de son conto à la municipalité qu'avâi po syndico on grand diabllo dè commis d'exercico, que tot lou mondo lâi desâi : Lou Grand.

Lou préfet leu fâ dince :

— J'ai constaté diverses irrégularités dans vos comptes, vous mettez des numéros bis dans vos mises de bois, des numéros bis dans vos comptes de gravier, vous avez trop de frais généraux, bref, je constate qu'il y a un grand abus dans vos comptes !

— Pardon, monsieur le préfet, lâi fâ noutron syndico, lou Grand n'a pas pllie bu que lè z'aôtro ! Vo z'arâi falliu ouré clliau recaffâie, et lou préfet assebin.

L'affèrè a êtâ réglâie dince, aprî que lou préfet a zaô zu espliâ quoquè z'êcretouré aô greffié.

Luc à Dzaquie.

Une opinion. — Un capitaine médecin s'entretient familièrement avec un soldat.

— Voyez-vous, mon capitaine, fait ce dernier, au cours de la conversation, ne pas travailler, c'est de la paresse, mais ne pas boire, c'est de l'indolence.

E. H.

Au clair. — Un jeune Suisse allemand suit les cours de l'Université de Genève. Cette ville lui plaît fort et il s'y amuse royalement. Il lui faut souvent faire appel à la générosité paternelle.

Mais un beau jour le père se lasse et reste sourd à la requête de son héritier. Il ne répond rien.

Alors le fils de revenir à la charge. Il lance à son père le télégramme suivant :

« Où reste argent ? »

Et le père de répondre dare-dare :

« Argent reste jci. »

Une singulière annonce :

« Une dame anglaise demande à montrer sa langue à des enfants... Ecrite, etc., etc. »

C'est déjà beaucoup. — Un employé d'administration déplorait le départ de son chef de bureau.

— Tu m'étonnes, lui dit un de ses collègues; car, enfin, qu'est-ce qu'il a fait pour nous ?

— Ce qu'il a fait ! Il ne m'a pas fait de mal...